



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 46550

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'annonce de la fermeture de l'unité de soins intensifs de l'institut Calot de Berck-sur-Mer. L'unité visée par cette mesure accueille en période post-opératoire des patients, enfants et adultes, atteints de maladie neuromusculaire dont les manifestations sont lourdes. Cette structure permet d'assister les patients les plus fragiles polyhandicapés, quadriplégiques, myopathes. L'institut Calot, établissement centenaire, a développé et perfectionné cette spécialité. Le séjour en unité de soins intensifs répond au souci de prévenir toute défaillance chez le patient après la survenue de l'acte chirurgical. Sans pouvoir garantir un suivi post-opératoire poussé et spécialisé, le personnel médical ne pourra pas conduire les anesthésies ou les opérations. S'il choisissait d'intervenir, il lui faudrait accepter d'exposer les patients à des risques certains lors de leur transport vers un autre hôpital pour le placement en unité de soins intensifs. Dès lors, si la mesure de fermeture est confirmée, l'activité chirurgicale sera également arrêtée. L'institut Calot demeure un établissement de référence pour la prise en charge du handicap, de la traumatologie du sport et de l'orthopédie. La disparition de l'unité de soins intensifs de l'institut Calot provoquera un recul des réponses médicales, le plus souvent rares, que la région Nord-Pas-de-Calais peut offrir sur le handicap. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle envisage de prendre afin de maintenir l'unité de soins intensifs de l'institut Calot, maintien qui se justifie dans l'intérêt des patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46550

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3459

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)